

**ATTESTATION D'ACCUEIL**

Fournir les originaux des documents que nous photocopions

L'attestation d'accueil est remplie en Mairie quand l'hébergeant produit toutes les pièces suivantes :

Pour l'Hébergeant :

- Pièce d'identité (Carte d'identité ou Passeport),
- Justificatif de domicile (Factures EDF, Téléphone),
- Impôt Foncier ou Bail de location,
- Justificatif des revenus (Fiches de paye récentes, pension, retraite ou dernier avis d'imposition),
- Timbre OMI de 45 euros (3 x 15 €)
- Assurance Maison ou Appartement.

Pour l'hébergé :

- Nom – Prénom,
- Date et lieu de naissance,
- Numéro de passeport,
- Adresse complète à l'étranger,
- Durée du séjour (90 jours par an maximum),
- Date précise du séjour (Jour d'arrivée et de départ prévus).

**IMPORTANT :** L'hébergé (ou l'hébergeant au profit de ce dernier) doit souscrire un contrat d'assurances à hauteur d'un montant minimum, fixé à 30 000 euros destiné à couvrir l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant toutes la durée du séjour en France.

L'attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.

Mairie  
Grand-Place  
du Général de Gaulle  
31780 Castelginest

Tél. 05 61 37 75 37  
Fax 05 61 37 75 36